PREFECTURE DES HAUTES-ALPES
ARRIVEE

2 2 JUIL. 2019

Bureau du Courrier N°2

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

**DELIBERATION N°26 -2019** 

Nombre de Conseillers:

En exercice: 8

Présents: 5 Séance du 11 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le jeudi 11 juillet 2019 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 4 juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> M. COSTORIER Rémi. M. NOMIUS Jean-Pierre, M. MEYSSONNIER Gérard, M. POUILLARD Pierre, Mme BLANC Danielle.

<u>Absents ayant donné procurations</u>: Mme STEFANI Noëlle à M. COSTORIER Rémi, M ROBERT Joël à M. NOMIUS Jean-Pierre.

Absent: M. FAURE Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. POUILLARD Pierre.

Objet: Modification tarifs cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Le maire expose aux membres présents que du fait du changement de nouveau tarif pratiqué, il y a lieu de revoir le prix des repas.

Prix du repas livré 4,19 € TTC

Le maire propose de fixer le prix des tickets repas à :

Enfants de Lardier et Valença	2,42 €
Enfants de Vitrolles	2,87 €
Enfants de Barcillonnette	3,19€
Enfants d'Esparron	3.19 €

En fonction de la participation de chaque commune.

Ce tarif prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Après avoir entendu l'exposé de son maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents

- Accepte la proposition de son Maire,
- Approuve le prix des tickets fixé ci-dessus.

Le Maire,
Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER

Rémi COSTORIER